



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Acceptation de la subvention FRAM 2014

DE20141006_24	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Samuel CAZENAIVE	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAIVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAIVE

Acceptation de la subvention FRAM 2014

Patrimoine culturel
id : 542

Conseil municipal
6 octobre 2014

24

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Les Musées et Archives d'Angoulême regroupés au sein du Service Patrimoine Culturel acquièrent chaque année des œuvres qui enrichissent le patrimoine de la ville et contribuent à leur attractivité, tant pour le public local et que pour les touristes.

Cette année une acquisition a été validée en Commission Inter régionale d'acquisition pour les Musées de France du 13 juin 2014 et a fait l'objet d'une demande d'aide au financement auprès de la Région et de la DRAC :

- Un dessin original à l'encre de chine et encres de couleur sur papier : La Miraculée de Bernard YSLAIRE (né en 1957), auteur de bandes dessinées bien connu, pour un montant de 16 200 € (voir détail en annexe).

Une subvention de 40% a été accordée au titre du FRAM lors de la commission du 4 juillet 2014 par la Région Poitou-Charentes, d'un montant de 6 400 euros.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la subvention proposée au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

0 contre : M nom

1 abstention(s) : M. DEBROSSE

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]